

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Affiché le **15 OCT. 2022**

ID : 056-215601626-20221011-DB20221012-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 11 octobre 2022

SUBVENTION LORIENT AGGLOMERATION : FONDS D'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE AUX RURALITES

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Héléne BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Bernard CLERGEON à Jean-Guillaume GOURLAIN, Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Antoine GOYER à Patricia QUERO-RUEN, Christine BARETTE à Christian PERRIEN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Claude ORVOINE.

Secrétaire de séance : Georges CORNEC

Présents : 28
Pouvoirs : 05
Absent : 00

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Affiché le **15 OCT. 2022**

ID : 056-215601626-20221011-DB20221012-DE

n°12

SUBVENTION LORIENT AGGLOMERATION : FONDS D'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE AUX RURALITES

Rapporteur : Claude ORVOINE

Dans le contexte national de « relance » post crise, les communes sont amenées à innover et investir pour répondre aux fortes attentes des acteurs économiques et des habitants. C'est dans ce cadre que Lorient Agglomération engage une dynamique autour d'une valorisation de son territoire et de sa ruralité multiple.

L'une des actions consiste à encourager en investissement les initiatives des 25 communes par la création d'un Fonds d'Intervention Communautaire (FIC) aux « ruralités ». Ce dispositif financier accompagnera les projets en faveur du développement du territoire sous maîtrise d'ouvrage communale ou supracommunale.

Le FIC Ruralités s'articule autour de deux axes : le maillage territorial (services et équipements) et l'alimentation et cadre de vie (produits locaux et verdissement).

Les communes membres peuvent bénéficier de ce fonds de façon dégressive, en faveur des territoires ruraux.

Étant classée par l'INSEE dans la catégorie « urbain densité intermédiaire », la commune de Ploemeur peut obtenir une aide d'un montant de 25 000 euros.

Elle entend solliciter cet accompagnement pour la réalisation de ses travaux de rénovation énergétique des vestiaires Bois Pin dans le cadre de l'évolution du parc d'équipements sportifs de la collectivité et de la démarche de sobriété énergétique poursuivie de longue date par la ville.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Affiché le **15 OCT. 2022**

ID : 056-215601626-20221011-DB20221012-DE

PLAN DE FINANCEMENT :

DEPENSES PREVISIONNELLES	
Nature de dépense	Montant [€]

Acquisition foncière (à exclure de l'assiette subventionnable)	
Acquisition immobilière	
Etudes (par dérogation et uniquement pour la DSIL, si une subvention s'inscrit dans le cadre d'un contrat signé entre le représentant de l'état et une collectivité éligible, la subvention attribuée peut financer des dépenses d'études préalables, dans la limite de 10 % de la subvention).	
Dépenses d'assistance à maîtrise	
Dépenses de travaux	51 000 €
Dépenses d'équipement	
Aléas	
Dépenses de fonctionnement	
Autres : (à préciser)	
Total dépenses prévisionnelles H.T	51 000 €

RECETTES PREVISIONNELLES		
Source de financement	Montant [€]	Taux sur Montant H.T [%]

AIDES PUBLIQUES		
Union européenne		
ETAT - DETR		
ETAT - DSIL		
ETAT - FNADT		
ETAT - Autres (Agence Nationale du Sport)		
Conseil régional "Bien vivre partout en <u>Bretagne</u> "		
Conseil département		
Agence de l'eau		
Autres subventions : Lorient Agglomération	25 000 €	49%
Recettes générées par l'investissement (FCTVA)		
Autres recettes : (préciser)		
Recettes totales	25 000 €	49%

Financement		
Fonds propres	26 000 €	51%
Emprunts	0 €	0,00%
Autres (à préciser)	0 €	0,00%
Sous total	26 000 €	

TOTAL H.T	51 000 €	
------------------	-----------------	--

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Affiché le **15 OCT. 2022**

ID : 056-215601626-20221011-DB20221012-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 1 « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 27 septembre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du mercredi 28 septembre 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Fonds d'Intervention Communautaire aux ruralités,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire